

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2024-36

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage :

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Renaud GEORGE, M. Philippe BIGOT, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, M. Philippe PERARDEL à M. François DANCOURT, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme Stéphanie FAURE, Mme Sophie PICHON à Mme Annette COURTEIX, Mme Audrey GENESSION à Mme Sophie PELLIS, M. Philippe POLOME à Mme Dominique GALLEY, M. Olivier PERROT M. Paul DIDIER, Mme Blandine BROCARD à M. Renaud GEORGE.

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2024-36) CONSULTATION INSTALLATIONS CLASSEES – SOCIETE PERMAT A GENAY

La société PERMAT a déposé en préfecture une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de transit et de traitement de matériaux et déchets inertes, au 130 passage Emile Guimet 69730 Genay.
La commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or est incluse dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre d'installation projetée.

Il est procédé à une consultation publique durant 4 semaines, du 15 juin 2024 au 15 juillet 2024.

VU l'arrêté préfectoral n° DDPSP-SPE 2024-89 portant sur l'ouverture d'une consultation du public relative à :

- L'exploitation d'une installation de transit et de traitement de matériaux et déchets inertes sur la commune de GENAY ;

CONSIDERANT qu'il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de la société PERMAT susmentionné ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet de la Société PERMAT

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 3 (M. Alexandre JOËT, M. Renaud GEORGE et son pouvoir)

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

